

# GARANTIE LIMITÉE

## CE QUI EST COUVERT PAR CETTE GARANTIE

Cette garantie couvre tous défauts ou mauvais fonctionnements d'une borne EVDuty3 EVCFC50 et de ses composantes incluant :

1. Module de puissance 50 kW;
2. Boitier Satellite
3. Câble/Connecteur Chademo
4. Câble/Connecteur Combo

## CE QUE ELMEC FERA POUR HONORER LA GARANTIE

Elmec réparera toute borne EVDuty3 EVCFC50, et/ou ses composantes, jugé défectueux par un technicien d'Elmec. Lorsque la borne EVDuty3 EVCFC50 fait défaut, Elmec doit être averti et seul un technicien qualifié d'Elmec peut intervenir. Si une réparation s'avérait impossible, Elmec remplacera la borne EVDuty3 EVCFC50 et/ou ses composantes.

## CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE

Cette garantie sera annulée dans le cas où la borne EVDuty3 EVCFC50 et ses composantes auraient été altérés par une manipulation ou une intervention maladroite ou non autorisée par Elmec.

Toute intervention sur la borne EVDuty3 EVCFC50 sans autorisation d'Elmec ne sera pas couverte par la garantie limitée d'Elmec.

Toute intervention sur la borne EVDuty3 EVCFC50 qui n'est pas sous garantie sera chargée au propriétaire de la borne par Elmec aux conditions mentionnées ci-dessous.

Le taux horaire sera de 75 \$ départ usine et 0.52 \$ du kilomètre pour le déplacement.

## DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie est en vigueur pour une période de 12 mois suivant la date de mise en route par Elmec.

## COMMENT OBTENIR UN SERVICE DE GARANTIE

Pour utiliser cette garantie, vous devez tout d'abord contacter le Service au soutien technique d'Elmec pour qu'un technicien détermine s'il y a un réel problème avec la borne EVDuty3 EVCFC50. Si c'est le cas, Elmec prendra les mesures nécessaires afin de rencontrer les obligations inhérentes à la garantie limitée dans les 24 heures.

## SERVICE DE SOUTIEN ELMEC

1141, 2<sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère (Québec) G9T 2X9  
Cellulaire (24/7) : 1 819 531-0819 (appels et messagerie texte)  
Facebook : Jean-Marc Pittet

## VOS DROITS SELON LA LOI EN VIGUEUR

Cette garantie vous accorde certains droits légaux et il se peut que vous ayez accès à d'autres droits légaux qui peuvent varier d'une province à une autre.

